



## Déclaration du SNUipp-FSU 91 à la CAPD du 5 juin 2013.

En ces temps de béatification à tout va, il serait souhaitable de revenir à des pratiques plus laïques concernant les questions d'éducation. Idolâtrer Jules Ferry comme le père de l'école égalitaire laisse songeur quand l'accès au bac, et même au petit lycée, était réservé à une élite et qu'il a fallu attendre les années 1920 pour que les filles bénéficient du même enseignement secondaire que les garçons. Alors c'était vraiment mieux avant ?

Par ailleurs, si nous sommes toujours favorables à une réelle et importante réforme qui améliore réellement les conditions de travail de nos élèves et de nos collègues, nous ne sommes pas les groupies inconditionnels de la « refondation Peillon-Hamon » pour laquelle rien de tangible n'est vraiment acté sinon les calamiteux décrets *rythmes scolaires*. Quelles améliorations concrètes pour l'ensemble de la profession ? Les 400€ d'ISAE destinés à faire passer les 7 ans de gel du point d'indice et la perte du pouvoir d'achat ? Une politique ambitieuse pour les Rased et l'Education prioritaire ? L'absence de baisse des effectifs dans les classes ? La réforme des rythmes ?

Concernant cette dernière, il est encore temps d'éviter la catastrophe qui s'annonce. Alors que la majorité des communes ont déposé tardivement ou n'ont toujours pas déposé de projets pour la rentrée, qu'elles ne sont absolument pas prêtes et que certaines refusent de mettre en place une quelconque organisation, dans quelle situation vont se retrouver les élèves et les enseignants à la rentrée ? Nous avons pu voir ce que cela avait donné dans les 10 communes entrées dans l'expérimentation en septembre 2013 ; alors à l'échelle du département ou du pays... Visiblement, même la Direction Académique partage cette appréhension si l'on en croit les incitations pressantes à reprendre à plein temps à destination des enseignant(e)s qui demandent un temps partiel sur autorisation. Le ministère contribue lui-même à désorganiser ses propres services et compliquer la gestion de ses personnels au détriment de ceux-ci, qu'ils soient administratifs ou enseignants.

Cependant, le SNUipp-FSU 91 n'est pas dupe ; des motifs autres que financiers sont dans la balance : après le rejet du rapport sénatorial sur les rythmes, les sénateurs de l'opposition affichent leur objectif de donner le libre choix aux maires sur l'organisation du temps scolaire.

Beaucoup oublient un peu vite qui a créé cette situation en 2008, qui était contre la disparition du samedi matin et l'annualisation de 108 heures du temps de service (le SNUipp-FSU entre autres), qui y était favorable ou s'était abstenu. C'est pourquoi il faut tout remettre à plat et commencer par le bon bout, à savoir les programmes et les conditions de travail. La définition de nouveaux rythmes doit se traduire par des améliorations pour les élèves comme pour les enseignants, faire l'objet d'un consensus large dans la communauté éducative. Cela implique que la parole enseignante soit entendue et prise en considération.

Au-delà des rythmes, c'est bien la volonté de municipaliser davantage l'École par une gestion territoriale de ses personnels et de son fonctionnement qui se joue, encouragée par les libéraux de tous bords. Reconnaissons le mérite du Président du Conseil Supérieur des Programmes, ancien Recteur de l'Académie

de Versailles, dans son interview à *Enseignement Catholique Actualité*, de formuler tout haut le rêve de certains : suppression des concours, recrutement, embauche et ajustement du système d'éducation au niveau local. Le SNUipp-FSU 91 soutient les collègues qui essaient de faire entendre leur voix au travers de motions ou d'interpellation des maires. Il condamne certaines pressions ou certains propos renvoyés aux collègues. Oui, nous sommes fonctionnaires mais nous sommes aussi des salariéEs en droit de défendre nos conditions de travail. Nous pouvons n'être pas satisfaitEs de ce qui s'élabore sans pour autant aller « voir dans le privé » comme on nous le jette au visage.

Le SNUipp-FSU 91 demande à nouveau que la rédaction des projets d'école soit reportée à la publication des nouveaux programmes. Certains DASEN l'ont déjà fait. Notre secrétariat national vient de s'adresser au ministère en ce sens.

Concernant cette CAPD, nous remercions les services de la Diper, et notamment Madame Ménard, pour leur disponibilité, leur patience et leur réactivité à répondre à nos interrogations durant cette phase toujours compliquée et chargée qu'est le mouvement.

Deux points ont particulièrement retenu notre attention :

- Les postes à profil montrent leurs limites. Sur les 43 affectations proposées, 22 proviennent d'une candidature unique. Dans plus de la moitié des cas, l'entretien d'embauche ne fait pas recette. Hélas, cela reste toutefois le passage obligé pour les collègues qui veulent changer de fonction. Ces entretiens remettent en cause les diplômes professionnels (cafipemf) ou l'inscription sur la liste d'aptitude de direction. L'extension aux directeurs déchargés d'Education Prioritaire est un mauvais signal envoyé à la profession : chaque année se restreignent les possibilités d'exercer différemment. On bafoue les règles du mouvement et de la fonction publique pour les remplacer par des pratiques peu transparentes ou compréhensibles par les candidats, avec parfois l'impression que le profil retenu l'est aussi pour des critères qui ne figurent pas sur la fiche de poste.
- Pour rester sur le thème du contournement du paritarisme et des règles communes, les affectations sur les postes ULIS constituent à nouveau un exemple patent. Aucune commission paritaire n'est vraiment consultée sur les candidatures du fait des deux corps d'origine possibles. A nouveau, l'administration met en concurrence premier et second degrés puisqu'aucune règle claire de choix n'est énoncée : il est essentiel d'énoncer ces critères, sans quoi, les enseignants du premier degré auront une fois de plus le sentiment de constituer la réserve supplétive.

Enfin, suite aux résultats des dernières élections, Le SNUipp-FSU avec l'ensemble de la FSU continuera à combattre l'extrême-droite. Sous des apparences plus lisses, ce sont toujours les mêmes idées xénophobes et inégalitaires, d'exclusion et de stigmatisation, valeurs contraires à celles de la République, qui sont développées. A cet égard, toute pratique de l'Education Nationale qui ne garantit pas l'égalité et la transparence est une pierre de plus au service de la confusion des esprits.